



Congés payés posés pour participer à une formation

Par **doudou2rennes**, le **20/05/2009** à **13:45**

Bonjour,

J'ai récemment fait une formation de 3 jours. Pour cette formation, mon employeur nous à demander de poser 3 jours de CP.

Au début, je ne voulais pas signer la demande de CP. Devant son insistance, j'ai "cédé", et j'ai signé cette demande.

Depuis, cet employeur nous en fait ch... et du coup, je regrettes de les avoir posé, et souhaiterais lui rendre la monnaie de sa pièce.

Le fait d'avoir fait une formation sur nos temps de CP est-il légal? comment puis-je faire pour récupérer mes 3 jours. (avec si possible un texte de loi à l'appui)

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **Visiteur**, le **21/05/2009** à **17:49**

bonsoir,

cette formation était elle imposée par l'employeur ?

Par **doudou2rennes**, le **21/05/2009** à **21:15**

Bonjour,

non, elle n'était pas réellement imposée, mais fortement conseillée.